



UDC La Tour-de-Peilz
Case postale 538 | 1814 La Tour-de-Peilz
udclatour.ch | info@udclatour.ch

INTERPELLATION

La piscine de notre commune n'est pas un aquarium

Situation actuelle :

L'intérieur de la piscine est visible depuis l'extérieur, il est tout à fait particulier que les passants puissent s'arrêter afin de regarder des enfants pendant leurs heures de natation ou des dames qui font de l'aqua gym. Cette situation crée une gêne certaines des personnes pratiquant la natation ou toutes activités à l'intérieur de la piscine.

Nous demandons donc à la Municipalité de bien vouloir répondre par écrit aux questions suivantes :

1. Existe-il une possibilité de poser des films opaques sur les vitres côtés Montreux qui permette de voir éventuellement de l'intérieur à l'extérieur mais surtout de ne plus voir de l'extérieur à l'intérieur ?
2. Si oui,
 - a. Es que les films opaques est le moyen le plus efficace ? ou existe-il un autre système de protection qui est durable sur le long terme ?
 - b. Quel est le coût estimé pour que cette protection soit efficace ?
3. Si non ?
 - a. Quelles mesures va prendre La Municipalité pour remédier à cet état de fait ?

Nous tenons à remercier la Municipalité pour ces promptes réponses écrites et nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus cordiales en vous souhaitant d'ores et déjà une excellente fin de semaine.


Ludovic Gonin
Président UDC La Tour-de-Peilz
Conseiller Communal


Eric Mamin
Conseiller Communal



UDC La Tour-de-Peilz
Case postale 538 | 1814 La Tour-de-Peilz
udclatour.ch | info@udclatour.ch

Gabriele Ranzato
Conseiller Communal UDC

José Espinosa
Conseiller Communal

Jean Nervi
Conseiller Communal UDC

Guillaume Jung
Conseiller Communal UDC

Manuel Palley
Conseiller Communal

Nathalie Demarta
Conseillère Communale

RÉPONSE MUNICIPALE N° 4/2018

le 21 mars 2018

Réponse à l'interpellation de M. Ludovic Gonin (UDC) « La piscine de notre commune n'est pas un aquarium »

1003-ADM-1802-PAD-rc-Reponse_4-Interpellation_Gonin-Piscine.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La piscine des Mousquetaires existe dans cette situation et configuration depuis 1977, elle est majoritairement utilisée par les écoles, les sociétés sportives, pour des cours d'aquagym et par le public dans une moindre mesure. Sa situation au centre-ville permet de s'y rendre aisément pour l'ensemble des usagers.

Grâce à un vitrage généreux, l'apport de lumière naturelle est appréciable et apprécié ; il permet une relation entre l'intérieur et l'extérieur du bassin tant pour les usagers que pour le personnel.

En réponse aux questions posées par le conseiller, la Municipalité répond comme suit :

1. *Existe-t-il une possibilité de poser des films opaques sur les vitres côté Montreux qui permettent de voir éventuellement de l'intérieur à l'extérieur mais surtout de ne plus voir de l'extérieur à l'intérieur ?*

Oui, il existe plusieurs produits adaptés sur le marché.

2. *Si oui,*
 - a. *Est-ce que les films opaques sont le moyen le plus efficient ? ou existe-t-il un autre système de protection qui est durable sur le long terme ?*

Un film « sélectif », avec un effet de miroir sans teint, permet de voir vers l'extérieur sans que cela soit possible à l'inverse. Les autres solutions envisageables sont la pose de stores intérieurs ou le changement des vitrages, mais ces deux solutions sont nettement plus coûteuses. Les stores intérieurs ou extérieurs nécessiteront un surcroît d'entretien et doivent être résistants aux conditions existant à l'intérieur de la piscine. La solution la plus durable consiste dans la pose de nouveaux vitrages sélectifs.



b. *Quel est le coût estimé pour que cette protection soit efficace ?*

Sur la base d'offre estimative de deux fournisseurs, le prix d'un film de protection visuel se situe dans une fourchette de Fr. 5'500.-- pour un film opaque à Fr. 9'000.-- pour un film sélectif fourniture et pose incluse.


3. *Si non ?*


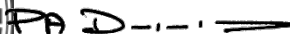
a. *Quelles mesures va prendre la Municipalité pour remédier à cet état de fait ?*

A ce jour, aucune plainte n'a été formulée tant auprès des gardes-bains que de la direction des Ecoles ou encore auprès du Service des domaines et bâtiments concernant des usagers qui seraient importunés par des regards de l'extérieur vers l'intérieur du bassin de natation.

Dès lors la Municipalité estime qu'il n'y a, en l'état, aucune mesure particulière à prendre.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :  Le secrétaire :

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Interpellation de M Ludovic Gonin et consorts (UDC)

Adopté par la Municipalité : le 5 mars 2018